Informations de base

2017/2160(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) **Subject** 8.70.03.06 Décharge 2016	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	STAES Bart (Verts/ALE)	14/09/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) LIBERADZKI Bogusław (S&D) FITTO Raffaele (ECR) ALI Nedzhmi (ALDE) DE JONG Dennis (GUE/NGL) VALLI Marco (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	VĂLEAN Adina (PPE)	31/08/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2017)0365	Résumé

26/06/2017	Publication du document de base non-législatif		
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
23/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0085/2018	Résumé
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0142/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2160(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/10800

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	ENVI	PE612.234	25/01/2018	
Projet de rapport de la commission		PE613.470	25/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.243	02/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0085/2018	23/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0142/2018	18/04/2018	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05941/2018	09/02/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2017)0365	26/06/2017	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N8-0020/2018 JO C 417 06.12.2017, p. 0092	19/09/2017	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2018/1364 JO L 248 03.10.2018, p. 0209	Résumé

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 26/06/2017 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 – étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de l'UE – **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**.

Comptes annuels consolidés de l'UE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union. Il détaille la manière dont les dépenses par institution de l'UE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de l'UE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de l'UE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'UE. La **décharge** représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme **la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion d'un budget donné** en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge, assorti de recommandations spécifiques adressées à la Commission, est adopté en plénière par le Parlement européen, et fait l'objet d'un suivi annuel en vue d'établir si des actions concrètes ont été mises en œuvre par la Commission en réponse aux recommandations formulées.

Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre, y compris le Centre **ECDC**.

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies : le Centre ECDC dont le siège est situé à Stockholm (SE), a été créé en vertu du règlement (CE) n° 851/2004 du Parlement européen et du Conseil. Ses principales missions sont de réunir et de diffuser les informations en matière de prévention et de contrôle des maladies humaines et de rendre des avis scientifiques dans ce domaine.

En ce qui concerne les comptes du Centre, ces derniers sont détaillés comme suit dans le document sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour 2016:

- **Crédits d'engagement** :
  - **prévus** : 59 millions EUR;
  - **exécutés** : 58 millions EUR;
- **Crédits de paiement** :
  - **prévus** : 69 millions EUR;
  - **exécutés** : 56 millions EUR.

Pour le détail des dépenses, se reporter aux comptes définitifs du Centre ECDC.

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 03/10/2018 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1364 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies pour l'exercice 2016.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de **donner décharge** à la directrice du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (*se reporter au résumé daté du 18.4.2018*).

Dans sa résolution liée à la décharge, le Parlement a pris acte que le Centre a, suite aux commentaires de la Cour qui avaient fait état de faiblesses affectant la transparence des procédures de marchés publics, procédé à une refonte du format et du processus mis en œuvre pour élaborer la décision de financement de ses marchés publics.

Le Parlement a noté qu'au printemps 2016, le Centre a adressé au Parlement et au Conseil une proposition de nouveau projet immobilier qui a recueilli l'avis favorable des deux institutions.

Il a salué l'aide apportée par le Centre pendant la soudaine épidémie du virus Zika, tout en soulignant la nécessité de tirer les enseignements de la réaction mise en œuvre face à cet épisode. Il a salué l'aide apportée pendant l'épidémie de grande ampleur de salmonelle qui a touché plusieurs pays et il a remarqué que le Centre a amélioré son système de surveillance des maladies.

Le Parlement a félicité le Centre d'avoir reçu le «European Health Award 2016» pour sa Journée européenne d'information sur les antibiotiques, une initiative visant à créer une plateforme pour soutenir des campagnes nationales de sensibilisation à un usage prudent des antibiotiques, et qui a été reconnue comme un projet remarquable pour la promotion de la santé en Europe.

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** à la directrice du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) sur l' exécution du budget du Centre pour l'exercice 2016 et d'approuver la clôture des comptes du Centre pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 566 voix pour, 122 voix contre et 5 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- **États financiers du Centre**: le budget définitif du Centre pour l'exercice 2016 s'élevait à 58.247.650 EUR, soit une légère diminution de 0,35% par rapport à 2015. 97,46% du Centre proviennent du budget de l'Union.

- **Légalité et régularité des transactions**: les députés ont reconnu que suite aux commentaires de la Cour sur diverses faiblesses constatées en matière de transparence des procédures de passation de marchés du Centre, le Centre a modifié le format et le processus utilisé pour la prise de décision en matière de financement de ses achats.
- En mai 2015, le **directeur *ad interim*** du Centre a été nommé par décision du conseil d'administration. Au 31 décembre 2016, la durée de cette affectation dépassait de huit mois la période maximale d'une année prévue par le statut du personnel. Les députés ont regretté que cette situation se soit traduite par quinze dispositions provisoires supplémentaires concernant d'autres agents.
- **Gestion financière et budgétaire**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 98,02%, soit une augmentation de 3,97% par rapport à 2015. Les députés ont rappelé que le Centre disposait d'un budget libellé en euro. Cependant, étant donné que son siège se trouve en dehors de la zone euro (en Suède), une grande partie de ses dépenses sont encourues en couronnes suédoises (SEK). Le Centre est **exposé aux fluctuations des taux de change** car non seulement il dispose de comptes bancaires en couronnes suédoises, mais il effectue également certaines transactions dans d'autres devises.
- **Engagements et reports**: comme les années précédentes, les crédits d'engagement reportés au titre des dépenses opérationnelles sont élevés, atteignant 41% (7,9 millions EUR) Les reports portent principalement sur des projets pluriannuels dans les domaines des avis scientifiques, de la surveillance, de la formation en matière de santé publique et de l'informatique appliquée à la santé publique. Les députés ont suggéré que le Centre envisage d'introduire des **crédits budgétaires dissociés** afin de mieux refléter la nature pluriannuelle des opérations et les retards inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements. Les reports sont souvent justifiés et n'indiquent pas nécessairement des faiblesses dans la planification et la mise en œuvre du budget.

Les députés ont également formulé une série d'observations concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la politique du personnel et les audits et contrôles internes. Ils se sont félicités que le Centre ait adopté des modalités d'application relatives à la politique de protection de la dignité de la personne et de prévention du **harcèlement** et qu'il ait adopté une procédure interne visant à dénoncer les dysfonctionnements.

Au printemps 2016, le Centre a transmis une proposition de projet de **nouveau projet immobilier** au Parlement et au Conseil. Celui-ci a reçu un avis favorable des deux institutions et le 26 juillet 2016, le Centre a signé un nouveau contrat de location et déménagera donc dans de nouveaux locaux au premier semestre 2018.

Tout en félicitant le Centre d'avoir reçu le « *European Health Award* » 2016 pour sa Journée européenne de sensibilisation aux antibiotiques, les députés ont regretté qu'un certain nombre d'activités incluses dans le programme de travail du Centre pour 2016 n'aient pas été mises en œuvre en raison de contraintes de ressources.

Le Parlement a enfin salué la participation du Centre à la réponse mondiale apportée à l'épidémie du virus **Zika** en fournissant régulièrement des évaluations de risque et en coopérant avec l'Organisation mondiale de la santé et les centres américains de prévention et de contrôle des maladies dans le cadre des conseils donnés dans ce contexte aux voyageurs.

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 23/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Bart STAES (Verts/ALE, BE) concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'exercice 2016.

La commission parlementaire a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au directeur du Centre sur l'exécution du budget de l'agence pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2016 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes du Centre.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge, en plus des recommandations générales figurant dans le projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE:

- **États financiers du Centre**: le budget définitif du Centre pour l'exercice 2016 s'élevait à 58.247.650 EUR, soit une légère diminution de 0,35% par rapport à 2015. 97,46% du Centre proviennent du budget de l'Union.
- **Légalité et régularité des transactions**: les députés ont reconnu que suite aux commentaires de la Cour sur diverses faiblesses constatées en matière de transparence des procédures de passation de marchés du Centre, le Centre a modifié le format et le processus utilisé pour la prise de décision en matière de financement de ses achats.
- En mai 2015, le **directeur *ad interim*** du Centre a été nommé par décision du conseil d'administration. Au 31 décembre 2016, la durée de cette affectation dépassait de huit mois la période maximale d'une année prévue par le statut du personnel. Les députés ont regretté que cette situation se soit traduite par quinze dispositions provisoires supplémentaires concernant d'autres agents.
- **Gestion financière et budgétaire**: les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2016 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 98,02%, soit une augmentation de 3,97% par rapport à 2015. Les députés ont rappelé que le Centre disposait d'un budget libellé en euro. Cependant, étant donné que son siège se trouve en dehors de la zone euro (en Suède), une grande partie de ses dépenses sont encourues en couronnes suédoises (SEK). Le Centre est **exposé aux fluctuations des taux de change** car non seulement il dispose de comptes bancaires en couronnes suédoises, mais il effectue également certaines transactions dans d'autres devises.
- **Engagements et reports**: comme les années précédentes, les crédits d'engagement reportés au titre des dépenses opérationnelles sont élevés, atteignant 41% (7,9 millions EUR) Les reports portent principalement sur des projets pluriannuels dans les domaines des avis scientifiques, de la surveillance, de la formation en matière de santé publique et de l'informatique appliquée à la santé publique. Les députés

ont suggéré que le Centre envisage d'introduire des **crédits budgétaires dissociés** afin de mieux refléter la nature pluriannuelle des opérations et les retards inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements. Les reports sont souvent justifiés et n'indiquent pas nécessairement des faiblesses dans la planification et la mise en œuvre du budget.

Les députés ont également formulé une série d'observations concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la politique du personnel et les audits et contrôles internes.

Ils ont noté qu'au printemps 2016, le Centre a transmis une proposition de projet de **nouveau projet immobilier** au Parlement et au Conseil. Celui-ci a reçu un avis favorable des deux institutions et le 26 juillet 2016, le Centre a signé un nouveau contrat de location et déménagera donc dans de nouveaux locaux au premier semestre 2018.

Tout en félicitant le Centre d'avoir reçu le « *European Health Award* » 2016 pour sa Journée européenne de sensibilisation aux antibiotiques, les députés ont regretté qu'un certain nombre d'activités incluses dans le programme de travail du Centre pour 2016 n'aient pas été mises en œuvre en raison de contraintes de ressources.

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 19/09/2017 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes européenne sur les comptes annuels du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour l'année 2016, accompagné de la réponse du Centre.

CONTENU: conformément aux missions confiées à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Cour présente au Parlement européen et au Conseil, dans le cadre de la procédure de décharge, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de chaque institution, organe ou agence de l'UE, ainsi que la légalité et la régularité des opérations qui les sous-tendent, sur la base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a porté, entre autres, sur les comptes annuels de **l'ECDC**. Les principales tâches du Centre sont de collecter et de diffuser des données sur la prévention et le contrôle des maladies humaines et de fournir des avis scientifiques sur ce sujet. Il doit également coordonner le réseau européen des organismes opérant dans ce domaine.

Déclaration d'assurance: conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a audité:

- les comptes annuels du Centre, qui comprennent les états financiers et les rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes: de l'avis de la Cour, **les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2016**, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes: la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont **légales et régulières** dans tous leurs aspects significatifs. Elle note cependant que le processus de passation des **marchés publics** comporte encore d'importantes lacunes malgré les efforts continus du Centre pour renforcer ses contrôles internes. Le service d'audit interne (SAI) a conclu que la planification et le suivi des achats sont faibles et que les marchés ne sont pas toujours couverts par le programme de travail annuel ou la décision de financement.

Le rapport fait également une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière du Centre, accompagnées de la réponse de ce dernier.

Observations de la Cour:

- **gestion budgétaire**: la Cour a constaté que, comme les années précédentes, les **reports de crédits engagés** pour les dépenses opérationnelles ont été élevés, avec un montant de 7,9 millions d'euros. Les reports portent principalement sur des projets pluriannuels dans les domaines du conseil scientifique, de la surveillance, de la formation en santé publique et de l'informatique appliquée à la santé publique. Le Centre pourrait envisager d'introduire des **crédits budgétaires dissociés** afin de mieux refléter le caractère pluriannuel des opérations et les délais inévitables entre la signature des contrats, les livraisons et les paiements.

Réponses du Centre:

- **gestion budgétaire**: le Centre a noté qu'une **procédure standardisée** avait été mise en place pour l'approbation interne de nouvelles passations de marchés publics. Il suit également les recommandations générales du SAI en révisant ses procédures internes et ses documents d'orientation. Le Centre analysera les avantages et inconvénients de l'introduction de crédits budgétaires différenciés, y compris les risques de complexité accrue et les ressources supplémentaires nécessaires.

Le rapport de la Cour des comptes contient un résumé des chiffres clés du Centre en 2016:

- **Budget**: 58,2 millions d'euros.

- **Personnel**: 260 fonctionnaires, agents temporaires et contractuels et experts nationaux détachés.

Décharge 2016: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2017/2160(DEC) - 09/02/2018 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2016 et le bilan financier au 31 décembre 2016 du **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies** (ECDC), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2016, accompagné des réponses de l'Autorité aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen **d'octroyer la décharge** au directeur exécutif du Centre sur l'exécution de son budget 2016.

Le Conseil s'est félicité de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2016 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le Centre a toutefois été invité à:

- se conformer pleinement au statut en ce qui concerne la durée de l'affectation du **directeur par intérim**;
- mettre en œuvre les mesures convenues pour remédier aux insuffisances à nouveau constatées par la Cour en ce qui concerne la transparence des procédures de passation de **marchés publics**, la planification et le suivi des marchés publics, ainsi que l'alignement des marchés publics du Centre sur le programme de travail annuel et les décisions de financement, et à envisager d'autres mesures qui pourraient être nécessaires pour adapter ses procédures internes;
- tenir compte de la suggestion de la Cour d'utiliser des **crédits dissociés** pour remédier au niveau élevé d'engagements reportés et à continuer de suivre l'exécution de son budget afin de réduire au minimum strictement nécessaire le niveau des engagements reportés sur l'exercice suivant.